



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple. VS



Edito | La démocratie directe en période de crise



Barbara Lanthemann,
présidente
du PSVr,
députée
au Grand
Conseil

La récolte de signatures pour le référendum contre la loi fiscale valaisanne va débuter ce 1^{er} juin. En effet, en s'alignant sur la décision du Conseil fédéral, le Canton du Valais a mis fin au délai de suspension, autorisant ainsi la reprise de la démocratie directe.

Démocratie directe signifie récolte de signatures, stands, débats, discussions avec la population. Or, nous le savons, la crise du coronavirus n'est pas terminée et à l'heure où je rédige ces quelques lignes, l'interdiction de rassemblement de plus de 5 personnes est toujours en vigueur. La conférence de presse du 27 mai nous en dira davantage sur l'étape 3 du déconfinement.

Il n'est pas faux de relever cette contradiction qui savonne un peu la planche de cette démocratie. Comment récolter des signatures dans la rue en cette période? Comment accoster les passant·e·s et leur tendre un stylo et une feuille à lire et à signer? Comment organiser des débats, des échanges sur un sujet pourtant crucial pour le Canton du Valais?

Il faudra, camarades, nous armer de volonté et de pugnacité pour aller chercher ces 3000 paraphes.

Parce que les cadeaux fiscaux aux entreprises et les pertes pour les communes et le Canton ne peuvent pas souffrir d'un agenda particulier. Parce que le Canton aura sans doute encore besoin de recettes solides pour venir en aide aux plus vulnérables, il ne faut pas, aujourd'hui encore moins qu'hier, priver l'État de ressources au profit de quelques entreprises qui n'en ont pas besoin.

90 jours pour 3000 signatures. Un peu plus de 30 signatures par jour. Si chacune et chacun de nous s'y met, c'est gagné!

Et parce que la période est un peu spéciale, nous ferons appel à vous, encore plus que d'habitude. Nous compterons sur vous, plus que jamais, pour freiner cette volonté crasse qui consiste à appauvrir l'État et par ricochet, appauvrir les plus faibles d'entre nous. On se privera volontiers d'un match de foot sauvage et d'une bière sirotée au milieu d'une foule en délire. La démocratie directe, camarades, est une richesse qui se mérite!

À vos stylos, pas une minute à perdre! Toutes les infos se trouvent sur le site du PSVr!



RFVS

Le NON de l'Union syndicale valaisanne à la réforme fiscale cantonale

Le 19 mai 2019, le peuple suisse a accepté la RFFA («réforme fiscale et financement de l'AVS»). L'Union syndicale valaisanne s'était engagée en faveur de ce projet pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce qu'il permettait l'abolition des statuts spéciaux (rabais fiscaux accordés aux multinationales). Ensuite, parce le projet était beaucoup plus équilibré que la RIE III et apportait plusieurs améliorations revendiquées par les syndicats, dont une augmentation de l'imposition des dividendes. Enfin, parce que cette réforme nous permet d'assurer un financement solidaire de l'AVS pour ces prochaines années, en amenant un renforcement de 2 milliards par an du financement de l'AVS.

Dès la campagne sur la RFFA, nous avons annoncé que l'enjeu aurait lieu ensuite dans les cantons et que «seules les réformes équilibrées pour les caisses de l'État et la population recevront le soutien des syndicats. Les modèles déséquilibrés seront combattus et rejetés en votation populaire, comme l'illustre très bien l'exemple du canton de Berne.» C'est le cas aujourd'hui de la réforme fiscale valaisanne, qui se montre complètement déséquilibrée et que nous combattons par le biais d'un référendum populaire.

Il convient de rappeler tout d'abord que les entreprises à statuts spéciaux sont quasi inexistantes en Valais : elles représentent en effet moins de 1% des entreprises valaisannes. La réforme valaisanne est donc dans les faits une baisse généralisée de la fiscalité pour les entreprises du canton. Cette baisse ne répond à aucune nécessité pour maintenir ou développer l'emploi et/ou l'activité économique, mais relève d'une démarche purement idéologique de la majorité politique cantonale.

En effet, la fiscalité des PME (qui représentent le 90% des entreprises valaisannes) est déjà l'une des plus attractives de Suisse. Les demandes actuelles des PME concernent les conditions-cadres, la stabilité politique et économique, les investissements dans la formation ou encore les transports publics. Surtout, ce sont les grandes entreprises qui seront les principales gagnantes de ce projet, avec d'importants cadeaux fiscaux : cette réforme leur octroie notamment une baisse d'impôts sur le bénéfice de plus de 21% en le ramenant de 21.56% à 16.98%.

Vu la structure des entreprises valaisannes, ces baisses massives d'impôts ne seraient en rien compensées par une augmentation de l'imposition des entreprises à statuts spéciaux puisque celles-ci sont quasi inexistantes en Valais.

Il convient de rappeler tout d'abord que les entreprises à statuts spéciaux sont quasi inexistantes en Valais : elles représentent en effet moins de 1% des entreprises valaisannes.

Autrement dit, ce sont les collectivités publiques qui devront combler ce trou. Avec cette réforme, elles se verront amputées de plus de 150 millions de francs par année de rentrées fiscales (2/3 pour le canton, 1/3 les communes). Une telle perte de recettes fiscales conduira inévitablement à des coupes budgétaires dans ces prochaines années (alors même que la crise



du coronavirus a montré l'importance d'investissements dans les services publics) ou à une augmentation de l'imposition des personnes physiques. Les deux options sont inacceptables.

A cela s'ajoute la situation de crise que nous traversons et qui demandera des plans de soutien et de relance de la part des collectivités publiques, qui nécessiteront évidemment d'importants moyens financiers. C'est donc le pire moment pour les en priver.

Surtout, cette réforme cantonale est particulièrement déséquilibrée puisque les grandes entreprises, qui bénéficient de ces importants rabais fiscaux, ne paieront aucune contrepartie à ces cadeaux, ne participeront pas au financement des «compensations sociales». Contrairement à ce qui a pu se faire dans d'autres cantons, la réforme valaisanne ne propose pas une solution équilibrée.

Le financement des «compensations sociales» serait uniquement à la charge de l'État. Cette manière de faire rend, sous cet angle aussi, le projet particulièrement déséquilibré. Pourtant, plusieurs député·e·s proches de l'USV ont proposé,

dans le cadre des débats parlementaires, des solutions raisonnables, comme un financement d'une assurance perte de gain maladie pour les chômeurs. Cette revendication de longue date des syndicats a été balayée au Grand Conseil.

Le financement des «compensations sociales» serait uniquement à la charge de l'État. Cette manière de faire rend, sous cet angle aussi, le projet particulièrement déséquilibré.

Vu ce déséquilibre, la réforme de la fiscalité des entreprises est inacceptable pour l'Union syndicale valaisanne sous cette forme. Nous participons donc au lancement de ce référendum, afin de laisser le peuple trancher. Il est clair qu'en cas de NON populaire, les autorités cantonales reviendront à la raison avec un projet plus équilibré, comme ont dû le faire les autorités fédérales après le rejet de la RIE III.

Mathias Reynard,
président de l'Union
syndicale valaisanne,
conseiller national

Pendant plus de deux mois, nous avons toutes et tous été limité-e-s dans nos contacts sociaux et nos mouvements. Nous avons vécu une situation exceptionnelle pendant laquelle les gouvernements ont déclaré l'état d'urgence et fermé leurs frontières pour lutter contre un virus. Les gens et les pays se sont baricadés.

L'effort collectif a payé et, depuis quelques semaines, le déconfinement progressif a débuté en Suisse et dans toute l'Europe. Le relâchement est palpable dans la population, nous voulons sortir, bouger, profiter du soleil et revoir nos proches. Au fur et à mesure des annonces des gouvernements, nous nous surprenons même à rêver de vacances à l'étranger. Oh mais, rien de trop extravagant, nous irions juste à côté, chez les voisins.

Qui, il y a deux mois, se serait posé des questions au moment de franchir la frontière pour aller faire ses courses en France, visiter le marché de Domodossola ou aller dîner à Aoste ? Personne, tant les contacts et les échanges avec nos pays voisins sont naturels. Ce n'est qu'une fois les frontières fermées que nous avons pu nous rendre compte de l'interdépendance des pays entre eux dans tous les domaines : tourisme, santé, commerce, approvisionnement,



main-d'œuvre, éducation, vie familiale et j'en oublie certainement.

Le 27 septembre prochain, nous voterons sur l'initiative « pour une immigration modérée », dite initiative de limitation. Si elle est acceptée, la mise en œuvre de l'initiative exigera la dénonciation de l'accord instituant la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. En clair, l'initiative veut fermer les frontières.

Refuser l'entrée en Suisse facilitée des travailleuses et travailleurs en provenance de l'Union européenne ne règlera aucun des défis sociétaux actuels et accentuera des problématiques déjà bien présentes. En effet, en nous renfermant sur nous-mêmes, nous ne réglerons pas la crise climatique, l'aménagement de notre territoire, ni les mutations profondes du monde du travail. Par contre, nous accentuerons la pénurie de main-d'œuvre déjà forte en Suisse dans certains domaines comme, par exemple, dans l'agriculture, les soins ou la restauration. Nous soustrairons à l'AVS des ressources qui diminuent en même temps que le vieillissement de la population et nous priverons nos entreprises d'un marché dans lequel elles gagnent un franc sur deux.

Le parti socialiste, en tant que défenseur et protecteur de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs de ce pays, joue un rôle capital en politique nationale pour toutes les questions liées au monde du travail. L'ouverture des frontières aux personnes actives ressortissantes d'un pays membre de l'Union européenne met cependant notre parti devant une équation difficile à résoudre : comment maintenir nos acquis sociaux, nos conditions de travail, favoriser l'engagement des personnes domiciliées en Suisse, alors que le marché de la main d'œuvre s'ouvre à toute l'Europe et donc, par définition, à des personnes avec des traditions ouvrières différentes ?

Les échanges, la mixité et l'ouverture à l'autre ont de tout temps rendu la Suisse prospère. La voie bilatérale choisie par notre pays pour régler ses relations avec l'Union européenne a fait ses preuves. En tant que citoyennes et citoyens, nous en profitons et en faisons l'expérience quotidiennement. Nous circulons librement, nos magasins sont approvisionnés, nos entreprises créent des emplois en vendant leurs produits ou services dans toute l'Europe et, grâce au personnel étranger, nous pouvons acheter nos fruits et légumes de saison, sommes servis dans nos restaurants, soignés dans

nos hôpitaux, avons un toit sur la tête, etc. Les mesures d'accompagnement du marché du travail et notre politique d'intégration, prônées et obtenues en grande partie grâce au parti socialiste, nous permettent de maintenir nos acquis sociaux et d'accueillir la population étrangère dans de bonnes conditions.

Les échanges, la mixité et l'ouverture à l'autre ont de tout temps rendu la Suisse prospère.

La Suisse est géographiquement au centre de l'Europe. Elle a de tout temps été un lieu de passage et de commerce. C'est pourquoi, pour protéger notre prospérité, nos intérêts et notre culture, notre gouvernement n'a pas d'autre choix que d'être en négociation constante avec notre grande voisine. Chaque attaque contre un accord signé fragilise et décrédibilise notre pays dans les discussions présentes et futures.

Je vous invite donc, au moment de voter sur cette initiative de limitation, à garder l'esprit ouvert et à permettre aux barrières frontalières de rester hautes.

Caroline Monnet,
conseillère communale,
vice-présidente PSVr

La crise actuelle a montré que notre secteur industriel, notamment, n'était pas à la hauteur de ce qu'un pays aussi développé que le nôtre pouvait et devrait espérer.

En effet, c'est avec stupéfaction que la population helvétique a découvert que la Suisse n'avait pas la capacité de produire suffisamment d'équipements médicaux et de médicaments pour couvrir l'ensemble des besoins de la population. Pourtant la Suisse n'est-elle pas le pays de l'industrie pharmaceutique ?

S'il est illusoire de penser pouvoir vivre en autarcie, je le concède, il n'en reste pas moins criant que notre industrie n'est pas/plus à la hauteur de sa réputation. Résultat de longues années de désindustrialisation, dont les responsables sont les capitaines d'industries libéraux et leurs relais politiques.

Pour en revenir au titre de cet article, en 1993, au lieu de concéder une maigre loi sur la participation, Dame Helvétie aurait dû réfléchir à une véritable cogestion des entreprises par les salarié-e-s et/ou leurs représentant-e-s. Il est évident que nos fleurons n'auraient pas délocalisé la production vers des contrées où le partenariat social et la protection des travailleur-euse-s ne sont que des vœux pieux.

Aujourd'hui, et pour demain, il est indispensable que nous revoyions notre modèle économique. Une entreprise codirigée par ses salarié-e-s n'aurait pas la tentation de détruire son outil de travail. Elle n'aurait pas l'idée de s'envoyer travailler à l'autre bout du monde. Au contraire, elle maintiendrait les emplois en Suisse, prévoirait des conditions de travail décentes à ses salarié-e-s, réinvestirait ses bénéfices dans l'amélioration de l'outil de production. En bref, elle n'aurait pas la fâcheuse tendance d'être une pourvoyeuse de rémunérations indécentes pour ses dirigeant-e-s et de dividendes impossibles à ses actionnaires. Évidemment des prescriptions d'ordre écologiques et éthiques devraient compléter, de manière impérative, les devoirs de ces entreprises « cogérées ».

Pour réaliser cette ambition d'une plus grande démocratie économique voici quelques pistes :

- Les « grandes entreprises », indépendamment de leur raison sociale, dont l'effectif de salarié-e-s dépasse les 50 (chiffre à étudier) seraient « Cogérées ».
- Un conseil d'administration, d'au moins 10 personnes, prendrait la tête de l'entreprise et en assumerait les décisions. Le nombre de membres du

conseil, pourrait, bien sûr, être plus élevé, mais devra toujours comprendre un nombre pair.

- Ce conseil d'administration serait paritaire, comprenant un nombre égal de représentants du « patronat » ou des actionnaires et des salarié-e-s.
- Les représentants des salarié-e-s seraient désignés par l'assemblée du personnel et au moins la moitié de ces représentant-e-s devraient être salariés dans l'entreprise. Il ne pourrait y avoir plus d'un « cadre » comme représentant-e des salarié-es.

Il est indispensable que nous revoyions notre modèle économique. Une entreprise codirigée par ses salarié-e-s n'aurait pas la tentation de détruire son outil de travail.»

Les autres représentant-e-s des salarié-e-s pourraient venir de l'extérieur de l'entreprise, notamment via le syndicat du secteur économique correspondant, pour autant que celui-ci soit représentatif dans l'entreprise. Ces représentant-e-s extérieurs à l'entreprise ne pourraient être désignés, eux aussi, que par l'assemblée du personnel de l'entreprise.

- Si la présidence du conseil d'administration est assurée par un-e représentant-e du « patronat », la vice-présidence devra être assurée par un-e représentant-e des salarié-e-s. Et inversement.
- Les décisions au sein du conseil ne sauraient être prises qu'à la majorité qualifiée de 70% des membres du conseil.



- Les représentant-e-s des salarié-e-s devront poursuivre leur travail au sein de l'entreprise, pendant leur mandat à la tête de l'entreprise et pendant les 2 ans qui suivent, ils/elles seraient protégé-e-s contre le licenciement (à l'exception des cas de fautes graves).

- Le mandat des représentant-e-s des salarié-e-s serait de 4 ans, renouvelable une seule fois.
- Durant ce mandat, ils/elles ne pourront pas percevoir de rémunération supplémentaire autre que le salaire qui leur est dû en tant que travailleur-euse. Des indemnités de présence pourraient être allouées, mais ne devraient pas dépasser Fr. 200.-. Le temps d'accomplir cette tâche serait compté comme temps de travail.

Bien sûr, ces propositions ne sont ni exhaustives ni figées, mais elles doivent permettre de mener notre société capitaliste vers la société socialiste dont nous rêvons toutes et tous. Elles sont un pas vers la socialisation des moyens de production et leur appropriation par les vrais créateur-trice-s de la richesse : Les Travailleuses et les Travailleurs !

Pour que demain notre économie devienne vraiment sociale et démocratique.

Valentin Aymon - Unia



La Parole à Entremont-Autrement | Une lueur d'espoir

La fin de la législature approche. Cet automne, les citoyennes et citoyens seront appelés à élire leurs autorités communales pour une période de 4 ans. Il s'en passe des choses en 4 ans...

Dans l'Entremont, une nouvelle commune va naître : Val de Bagnes. Deux communes vont disparaître : Bagnes et Vollèges regroupées dans une fusion bienvenue. Les travaux préparatifs vont bon train pour assurer à la nouvelle entité prospérité et sérénité. C'est le moment ou jamais de mettre un terme aux affaires qui ont entaché la réputation de Verbier et de ses constructions.

Certains milieux de la construction, notamment ceux qui ont le plus profité des largesses communales, commencent enfin à comprendre eux aussi que le respect des lois fait partie de leur travail.

C'est en tout cas le vœu exprimé par l'expert désigné par l'État, Jean-Luc Baechler. Dans ses deux rapports publiés récemment, il propose au Gouvernement d'accélérer le mouvement et d'exiger de la commune

qu'elle liquide rapidement (pour le 31 décembre 2020) tous les dossiers litigieux ouverts durant la période 2013-2016. Le défi est énorme, au vu de l'ampleur de la tâche, mais la commune a d'ores et déjà décidé de le relever. Elle le doit aux citoyen-ne-s qui seront accueillis dans la nouvelle commune mais elle le doit aussi à ses propres ressortissant-e-s qui ne devraient pas avoir à pâtir des agissements de leurs élus qui, à l'époque, ont pris des libertés inconsidérées avec la loi.

Le deuxième rapport Baechler n'est pas tendre à leur égard. « Face à une telle situation corrélienne, il faudrait au moins, pour des raisons évidentes d'équité, sanctionner la ou les personnes à l'origine de ces violations choquantes, in casu, les membres du Conseil municipal de Bagnes de l'époque conformément à leur responsabilité primaire découlant de la législation. » C'est le Ministère public qui doit se charger de cette mission. Or il a d'ores et déjà annoncé que son examen



Le Fribourgeois Jean-Luc Baechler, ex-président du Tribunal administratif fédéral, est le cinquième expert externe chargé d'intervenir dans ce dossier.

Photo Keystone

de l'affaire des constructions illicites ne serait pas achevé au terme de cette législature. Cela pose évidemment la question des moyens dont disposent les tribunaux pour accomplir leurs tâches. Cela fera bientôt 5 ans que les dossiers sont sur la table du procureur à qui ils ont été confiés !

Pour le reste, la balle est dans le camp du service communal des constructions dont l'effectif a été revu à la hausse, tout particulièrement quant à l'appui juridique dont il a besoin. S'il parvient à achever ce travail dans les délais requis, « il appartiendra alors au Gouvernement cantonal de mettre un terme à l'enquête administrative, après avoir quand même procédé par sondage à un dernier contrôle, en prononçant formellement sa clôture. », dit le rapport. Le travail attendu est minutieusement décrit par l'expert qui, après avoir examiné la manière de travailler du service, se dit satisfait des procédures en cours et souligne la bonne volonté mise par la Commune à répondre aux exigences fixées par la loi.

A l'heure où j'écris ces lignes, le Gouvernement n'a pas encore

donné son aval aux démarches préconisées par l'expert. Il s'est contenté d'en prendre acte. Le sous-groupe de travail qu'il a chargé de superviser attentivement l'évolution des dossiers encore à régulariser est toujours en fonction. Mais une lueur d'espoir apparaît enfin : la Commune de Bagnes est en train de réparer les erreurs du passé. Les mœurs ont changé, du moins au sein de son administration publique. Certains milieux de la construction, notamment ceux qui ont le plus profité des largesses communales, commencent enfin à comprendre eux aussi que le respect des lois fait partie de leur travail.

Mais il aura quand même fallu une législature entière pour que tout rentre peu à peu dans l'ordre, dans un état conforme au droit. Souhaitons que la prochaine permette aux élus de consacrer leurs forces à des projets plus propices au bien-être des citoyen-ne-s de la nouvelle commune, dans un climat plus serein.

Antoine Cretton,
conseiller communal, Bagnes
président du dicastère
des constructions



Les chroniques d'Alusuisse | Les aventures syndicales à Chippis (3)

Après la Seconde Guerre mondiale, il y eut à nouveau abondance d'alumine et la guerre d'Indochine fit repartir la production d'aluminium vers des records. Mais le calme ne revint pas pour autant à Chippis.

Dans un climat de travail empoisonné, les cadences devinrent encore plus dures. Les ouvriers disaient d'eux-mêmes : « *Nous sommes comme les bateliers de la Volga, sauf qu'eux sont menés au fouet et nous au chronomètre* ».

La nouvelle terreur des ouvriers était le « *pifomètre* », une nouvelle façon d'évaluer les qualifications : un genre de Monopoly pour les contremaîtres, où les ouvriers étaient les pions, leur rendement le capital et où les points étaient comptés au « *pifomètre* ». Le contremaître tenait une fiche pour chaque ouvrier, sur laquelle était notée la qualité du travail selon divers critères, de 1 à 10. La paie dépendait donc de l'humeur et des sympathies ou antipathies du chef. Seule la direction connaissait les bases de calcul. Les ouvriers disaient : « *On a beau travailler le plus possible pour améliorer la paie, cela ne sert à rien parce que la direction élève tout simplement les normes de production.* »

En été 1954, les ouvriers organisèrent la riposte. Quelques lignes anonymes sur un tract lancé par paquets devant l'usine, dans la nuit du 9 août, suffirent pour que l'ensemble des métallos cesse le travail à 6 heures. La commission ouvrière fut très surprise, elle alarma les syndicats FOMH et FCOM qui furent pris de malaise et se dégageaient de toute responsabilité pour ce qui pouvait advenir. Ils demandèrent aux ouvriers de reprendre immédiatement le travail et leur annoncèrent qu'ils ne paieraient aucune indemnité de grève.

Depuis cinq ans c'était toujours le même cirque : les ouvriers réclamaient des augmentations et le tribunal arbitral leur en accor-

daient une petite partie, qui n'entraînait en vigueur que quelques mois plus tard. En plus, durant l'année précédente, la production avait atteint des records : avec seulement 2000 ouvriers, l'usine arrivait à produire 25'000 tonnes (à titre de comparaison, en 1940, l'Alusuisse produisait 24'000 tonnes avec 3500 ouvriers.)

Cette fois, les ouvriers avaient réclamé une augmentation de 10 centimes de l'heure et un salaire minimal de 2.25 frs ou 500.-/mois. Ils avaient obtenu 4 centimes...

Le 10 août, à 10 h 30, une délégation de 26 ouvriers rencontra la direction au Foyer. C'était la troisième des cinq séances au sujet de ces revendications. La direction refusait de discuter avant une reprise du travail, sans quoi elle fermerait l'usine.

Furieux, Charles Florey voulait quitter la séance, Joseph Aymon le retint et mit sur la table le problème du fameux « *pifomètre* ».

Le directeur Bettschart : « *On ne peut pas accorder d'augmentations, notre usine est en déficit.* »

Charles Florey : « *On ne viendra pas nous dire que l'AIAG a exploité l'usine pendant 25 ans avec un déficit !* »

Bettschart : « *Nous sommes venus en Valais pour gagner de l'argent, pas pour entretenir des péquenots !* »

Albert Salamin : « *Ces péquenots vous ont apporté des millions, ces péquenots vous botteront les fesses !* »

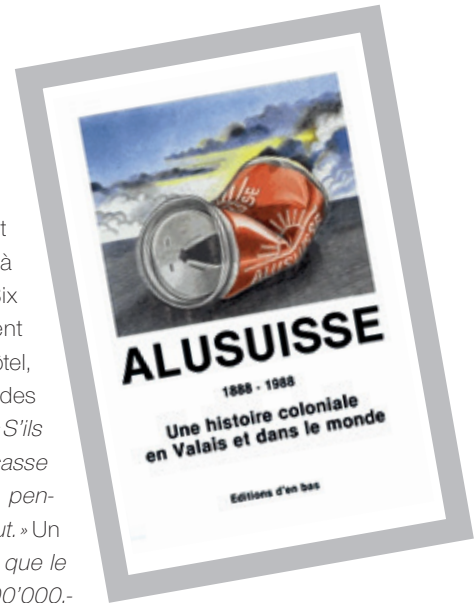
Les 26 délégués s'en allèrent en protestant. Ils se rendirent à l'Hôtel Arnold de Sierre pour ren-

contrer le secrétaire syndical Emile Giroud, qui se voulait conciliant et les encourageait à reprendre le travail. Six cents grévistes étaient rassemblés devant l'hôtel, des ouvriers tenaient des discours enflammés : « *S'ils ne cèdent pas, on casse tout. On fera la grève pendant trois mois s'il le faut.* » Un autre : « *Quand on sait que le directeur s'appuie 500'000.- par année et qu'ils refusent un minimum de 500.- par mois.* »

Les délégués proposèrent la médiation du Conseil d'État mais l'esprit combatif faiblissait. Il faut dire que le directeur avait mis ses menaces à exécution : les fours étaient arrêtés, l'usine fermée et une circulaire aux ouvriers annonçait :

- rupture de contrat = 3 jours de salaire déduits sur la prochaine paie.
- avoirs des carnets de prévoyance vieillesse retenus.
- ceux qui ne reprenaient pas le travail seraient congédiés.

Le même soir, la séance au siège du gouvernement à Sion dura jusqu'à minuit. Le Conseil d'État semblait être du côté des ouvriers. Le président Marcel Gard affirma : « *Nous sommes neutres dans le conflit mais nous voulons défendre les intérêts des plus faibles dans la justice.* ». La direction restait pourtant intransigeante, et Marcel Gard explosa : « *Monsieur Bettschart, vous pouvez fermer votre usine, détruire vos machines, les emporter à l'étranger, mais en même temps fermer vos usines électriques parce que le Gouvernement ne vous donnera jamais la concession nécessaire à la vente du courant.* ». Tout le monde se disait que la fin était proche.



Le lendemain matin, Marcel Gard négocia séparément. Il s'avéra que ses vives critiques de la veille à l'égard de l'AIAG n'étaient qu'une manœuvre de négociation. Il insista pour que la grève cesse au plus vite. Le secrétaire syndical le souhaitait aussi.

Les ouvriers se rangèrent à l'avis général en demandant seulement que la direction ne mette pas à exécution ses menaces et ne licencie personne.

La capitulation fut totale et les ouvriers acceptèrent la reprise immédiate du travail. Le protocole d'accord ne faisait pas la moindre concession aux grévistes : aucune augmentation de salaire, pas de suppression du « *pifomètre* » et de nombreux ouvriers se trouvèrent même momentanément sans travail.

Les leaders des syndicats et la commission ouvrière saluèrent l'accord comme une grande victoire, alors qu'une fois de plus, l'AIAG avait eu le dernier mot en imposant sa loi.

Source : « *Alusuisse 1888-1988 Une histoire coloniale en Valais* » Frank Garbely

Jean-Louis Pitteloud

Les chroniques d'Alusuisse | Le crucifix ou le marteau et la faucille ?

L'effondrement du syndicat chrétien-social aida les socialistes à percer. Ils fondèrent une section de la FOMH à Chippis au printemps 1918. En ce temps-là, en 1919, Mgr Bieler, évêque de Sion, plus politicien que religieux, fonda l'AC (Action Catholique), un mouvement dirigé par des prêtres pour combattre les courants antireligieux et progressistes des socialistes. L'ennemi, c'était les « rouges ».

Il intervenait au moment des élections, lisait des lettres épiscopales en chaire : quiconque voterait pour des socialistes serait excommunié. Au confessionnal, les prêtres refusaient l'absolution aux conseillers communaux socialistes. Ils interdisaient aux épouses de remplir leurs devoirs conjugaux tant que leurs maris n'avaient pas quitté les syndicats « rouges » !

L'évêque se démenait pour mettre sur pied un nouveau syndicat chrétien, engagea un secrétaire rémunéré par l'évêché, mais sans succès ; les ouvriers continuaient à adhérer à la FOMH.

À la fin de la guerre éclata la crise : les fabriques licenciaient et, en 1924, le Conseil fédéral édicta une loi sur le chômage. Les syndicats socialistes fondèrent leurs propres caisses de chômage et

versaient des indemnités de 10%. Cela ne plaisait pas aux autorités valaisannes. Dans plusieurs communes, on renvoyait les chômeurs en les traitant de « fainéants et de profiteurs ».

En 1928, le Grand Conseil mit sur pied une loi sur les caisses de chômage, et les syndicats chrétiens exigèrent et obtinrent des caisses paritaires plus généreuses que les syndicats libres : 30% ! Cette loi n'avait d'autre but que de créer un pont d'or aux syndicats chrétiens et l'AIAG créa sa caisse paritaire malgré les ouvriers qui avaient voté contre. Ce coup de force fut payant : le nombre de membres du syndicat chrétien passa en deux ans de 35 à 1350. La caisse paritaire de l'AIAG avait aussi permis la percée des corporatistes, mais, dans leur aveuglement antisocialiste, les syndicats chrétiens se rapprochèrent



dangereusement des fascistes et du mouvement réactionnaire l'Action française. Finie la lutte des classes, maintenant c'était : « travail, famille, patrie », le slogan de la droite française hostile à la démocratie et souvent antisémite.

Les « jaunes », c'est ainsi qu'on nommait les corporatistes catholiques en France et qu'on nomme encore aujourd'hui les chrétiens sociaux en Valais, s'étaient distingués dans des commandos briseurs de grève.

On était donc en présence de deux tendances syndicales : les

« libres » socialistes qu'on disait proches de Moscou et du bolchévisme, et les « chrétiens » proches du Maréchal Pétain et de Hitler.

Le conseiller d'État Maurice Troillet, représentant des chrétiens-sociaux, déclara dans un discours resté célèbre : « Nous avons le choix entre le chaos et l'ordre, nous avons le choix entre Moscou et Rome ». Ce qui lui valut le surnom de Mussolini valaisan, car, par Rome, il n'entendait pas le Vatican mais bien Benito Mussolini.

Les Jeunes Travailleurs (JT) était un mouvement à l'avant-garde du corporatisme. Il y avait, en 1936, 37 sections dans le Valais romand qui entretenaient des contacts réguliers avec le leader fasciste genevois Georges Oltramare. Un des membres les plus actifs des JT était le futur conseiller fédéral Roger Bonvin.

Mgr Bieler enrôla les associations religieuses affiliées à l'Action catholique dans des manifestations de masse au cours desquelles il se faisait saluer par un « Heil » hurlé en brandissant le bras droit.

Source : « Alusuisse 1888-1988 Une histoire coloniale en Valais » Frank Garbely



Jean-Louis Pitteloud



Parti socialiste
du Valais romand



JSVR
JEUNESSES SOCIALISTES
DU VALAIS ROMAND

8 juin - 18:00

**Séance vidéo avec
les présidents de section
et de fédération**

23 juin - 19:00

Comité directeur

18 août - 19:00 / 20:00

**Comité directeur
et Conseil de parti**

29 septembre - 19:00

**Comité directeur
(extramuros)**

3 octobre - 15:00

Congrès du PSVr

www.psvr.ch

**Toutes les infos
sur la page facebook**

**Jeunesses socialistes
du Valais romand**

www.jsvr.ch



Le vengeur masqué

Ils et elles sont jeunes. Toute la vie devant, et pas grand-chose derrière.

Ils et elles sont âgées. Un sacré bout de vie derrière et l'espoir de quelques années encore devant.

Le coronavirus est un méchant machin qui s'en prend surtout aux personnes les plus vulnérables donc, les personnes âgées et les personnes fragilisées dans leur santé.

Mais de cela, certain-e-s se foutent. Et se footent donc autour d'un terrain pour un match sauvage. Imaginez le trip, ça doit être trop génial de braver les interdits et de s'agglutiner autour de quelques gaillards qui courent après un ballon. Vecteurs du virus, peut-être, et alors ?

Défier la police et les autorités pour un match sauvage ? Pauvres enfants gâtés, c'est donc ça qui les fait rêver ? Certainement pas la liberté, il n'y a que la leur qui importe ! Ni une révolution contre le système capitaliste, encore moins une rébellion contre la pauvreté, juste un ballon, et des bières...

Rassurez-moi, les jeunes pour le climat, on n'a pas rêvé...

LA POSTE

JAA CH-1950 Sion 1

le peuple.VS

Bimensuel - 9^e année

Site internet :
www.lepeuplevs.ch

Rédaction :
Barbara Lanthemann - PSVr
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement annuel :
CHF 95.-

Abonnement de soutien :
CHF 120.-

Abonnement
pour les membres JSVr :
CHF 50.-

Tarifs de publicité :
CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité :
Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch

